

**Service Cartes d'identité – Passeports**  
Sur rendez-vous pris à l'accueil au 03 87 29 69 60  
Ou sur le site de la Mairie de Freyming-Merlebach :  
[www.freyming-merlebach.fr](http://www.freyming-merlebach.fr)

**Merci de prendre connaissance des éléments suivants :**



- Les pièces demandées sont sollicitées par l'administration de l'État.
- Tout dossier incomplet ne peut être instruit.
- L'intéressé(e) doit se présenter personnellement au rdv pour assurer le recueil de ses EMPREINTES et de sa SIGNATURE.
- Pour les mineurs, leur présence est OBLIGATOIRE ainsi que celle d'un parent
- Si vous êtes en possession d'un passeport valide, vous ne pouvez pas refaire votre Carte d'identité, sauf en cas de changement d'adresse ou de nom.

Une **pré-demande en ligne** remplace les formulaires CERFA. Elle doit être réalisée sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU D'UN PASSEPORT**

- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, sans lunettes ; le visage, les yeux et le cou dégagé
- Original de la Carte Nationale d'Identité ou déclaration de perte (avec une pièce justifiant de l'identité avec photo)
- Ancien passeport (pour une demande de passeport)
- Original d'un justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins d'un an (eau, électricité, téléphone, dernier avis d'imposition, ...) - pour les français établis en Allemagne un justificatif « Meldebescheinigung » certifié par le Consulat
- Acte de naissance (copie intégrale) datant de moins de 3 mois
- Timbre fiscal (tarifs au verso)
- Certificat de Nationalité Française si les deux parents ou le demandeur sont nés à l'étranger (délivré au Tribunal d'Instance) ou acte de naissance mentionnant la nationalité
- Pour un mineur, produire l'original de la Carte d'Identité du parent qui l'accompagne au rdv (en cas de divorce il devra être accompagné du parent chez qui le domicile a été établi)

Modification du nom :

- En cas de mariage : joindre l'acte de mariage si pas mentionné sur l'acte de naissance (datant de moins 3 mois)
- En cas de décès : joindre l'acte de décès
- En cas de divorce : apporter la photocopie du jugement définitif

Pour une personne majeure hébergée par les parents ou par un tiers :

- Original de la carte d'identité de l'hébergeant
- Certificat de domicile (disponible en Mairie) lorsque la période d'hébergement dure plus de 3 mois
- Original d'un justificatif de domicile de l'hébergeant

**Rappel des montants des timbres fiscaux**  
**(à acheter dans un débit de tabac ou sur Internet)**

**Pour une Carte Nationale d'Identité :**

- 25 € en cas de non-présentation de la carte d'identité (vol, perte ou autre)

**Pour un Passeport :**

- 86 € pour une personne majeure
- 42 € pour un mineur de 15 ans ou plus
- 17 € pour un mineur de moins de 15 ans

**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR  
L'ETABLISSEMENT DE LA PRE  
DEMANDE CONCERNANT L'ETAT CIVIL DES  
PARENTS DU DEMANDEUR :**

**Père :**

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Nationalité :

**Mère :**

Nom de jeune fille :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Nationalité :